



**MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER**

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Commande publique – Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence

**DECISION n°2023-039DEC du 05/04/2023**

**Création d'un espace de santé pluridisciplinaire – Modification n° 1 – Lot 5 Couverture**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 et notamment son article 142 qui prévoit la dérogation aux règles de procédure et de publicité pour les travaux en dessous de 100 000 € H.T. et les lots de marché public de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € H.T. à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots,

Considérant l'appel à compétence dans le cadre d'une procédure de « sourcing » permettant le choix éclairé des entreprises a sollicité pour l'établissement d'un devis pour chaque lot de travaux et un engagement sur une planification cohérente avec la condition de délai du médecin généraliste,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2022-036 du 20/05/2022 relative à la création d'un espace de santé pluridisciplinaire et à la passation d'un marché public alloti,

Considérant le lot n° 5 Couverture attribué à l'entreprise BTP PARIOLLAUD domiciliée 10 route de Bordeaux 17120 SEMUSSAC pour un montant hors taxe s'élevant à 13 823.89 €,

Considérant la nécessité de remplacer le système d'acheminement et d'évacuation des eaux pluviales sur la partie rénovée du bâtiment, remplacement non prévu au marché initial,

Considérant les équipements existants vétustes et non réutilisables,

DECIDE,

- d'établir une modification n° 1 au marché initial concernant le lot n° 5 Couverture dans le cadre de la création d'espace de santé pluridisciplinaire,
- de retenir le devis de modification n° 1 de l'entreprise BTP PARIOLLAUD domiciliée 10 route de Bordeaux 17120 SEMUSSAC dont le détail suit :
  - fourniture et pose de gouttières zinc et descentes de dalle supplémentaires sur partie existante rénovée pour un montant de 2 128.00 € € H.T.

DIT que cette somme ne dépasse pas 50 % du marché initial soit la somme de 6 911.95 € H.T.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, en opération 180, Espace Santé.

Notification/publication du **06-04-2023**  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230405-2023-039DECDEC  
Reçu le **05-04-2023**

